

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Garantie du plaqué or

L'article publié sous ce titre dans notre No. 64 contient une erreur de division que nous désirons rectifier.

Un inch mesurant cm. 2,5399, ou $\frac{1}{1000}$ 25,399, un millième d'inch mesure microns 25,399, et trois millièmes d'inch, microns 76,197.

Rapprochons de ces chiffres, qui sont ceux admis par les Etats-Unis, ceux fixés par le récent arrêté du Conseil fédéral pour l'épaisseur de la couche de plaqué:

Durée de garantie	Procédé par voie de laminage	Procédé par voie galvanique
5 ans	12 microns	6 microns
10 ans	24 »	12 »
15 ans	36 »	18 »
20 ans	48 »	24 »
25 ans	60 »	30 »

Les normes suisses se rapprochent donc de celles américaines pour la qualité supérieure, pour les parties exposées des boîtes. Ces épaisseurs ont été admises, du reste, sous réserve de vérification de la dureté sclérométrique.

**

Le même article nous a valu de l'Usine Genevoise de Dégrossissage d'or, une lettre qui contient le passage suivant:

« Cette affirmation (que le plaqué laminé se fait en 10 k. et le doré seulement en 18 k.) est absolument fautive et a été reconnue comme telle à la séance de la commission du plaqué du 25 juin au Département fédéral des Finances. Comme on s'était basé en partie sur cette affirmation pour faire prendre au Conseil fédéral le fameux arrêté que critique si justement l'article de *The Dial*, il est absolument nécessaire de rétablir les faits et de renseigner exactement vos lecteurs. Il se fait des objets en doré à 18, 14 et même 10 k. et qui sont facturés à ces titres par les fabricants, et il se fait des plaqués laminés non seulement à 10 k., mais à tous les titres ».

Nous répétons que nous n'entendons pas faire de polémique au sujet de cette question. Nous n'avons pas eu sous les yeux le procès-verbal de la séance du 25 juin, et avons donné notre renseignement d'après nos souvenirs personnels corroborés par le numéro 26 de la *Fédération Horlogère*. Nous donnons donc acte à l'Usine Genevoise de sa rectification, que nous reproduisons sous sa responsabilité à l'intention des lecteurs de notre journal.

**

Encore un dernier mot au sujet de cette question.

La *Deutsche Uhrmacherzeitung*, dans ses numéros des 31 juillet et 21 août, s'occupe également, sous la signature de K. Mischke, sen., E. Kollmar et Walter Schenk, de l'arrêté du 30 avril 1926, et de la question du plaqué. Les deux premiers noms, tout au moins, sont bien connus dans le monde horloger. Voici la substance de ces articles:

L'article plaqué gagne en importance par suite

de la situation économique difficile actuelle. Le 90 % des acheteurs auxquels leurs moyens ne permettent plus d'acheter de montres or, se rabattront sur l'article plaqué, de préférence aux montres argent ou métal. Ces dernières se ternissent ou prennent des colorations peu agréables, tandis qu'une montre plaquée conserve l'apparence d'une montre or, ce qui est de nature à flatter la vanité de son propriétaire. Il n'y a que la montre-bracelet pour dame, où la différence de prix n'est pas assez considérable pour jouer un rôle marqué. Les commerçants allemands ont donc une occasion de leur voir revenir leur clientèle; encore sera-ce à la condition d'éviter des articles qui puissent provoquer des réclamations de sa part. Il s'agit donc de choisir, entre le plaqué laminé et le plaqué galvanique, celui qui s'est révélé le meilleur.

Pour l'Allemagne, la question est toute tranchée. Ici, le couplet obligatoire sur la qualité du plaqué laminé des fabricants allemands, qui soutient avantageusement la comparaison avec les produits similaires de tous les pays du monde. Les industriels allemands utilisent du plaqué 14 k., tandis que l'Arrêté du Conseil fédéral fixe le titre minimum du plaqué à 10 k. (Qu'il soit permis de remarquer que le titre de 10 k. est utilisé par l'Amérique, le pays où la fabrication de ce produit a pris le plus de développement, et qui doit avoir adopté ce titre parce que c'est celui qui résiste le mieux et le plus longtemps à l'usure. Il y a là plutôt une question de qualité que de prix).

En Allemagne, en outre, le Tribunal du Reich, à Leipzig, a rendu, le 21 décembre 1923 un jugement aux termes duquel ne peuvent être désignés comme « doublé » (plaqué or) que les articles recouverts d'une couche d'or soudée à chaud (brassée) ou laminée. Si donc il convient à la Suisse d'autoriser l'insculpation du terme « plaqué or » sur des objets obtenus par voie électrique, cela est pour elle une affaire d'ordre intérieur. Mais il appartient au monde commercial allemand de se défendre contre l'introduction dans ce pays d'objets dorés avec la mention « plaqué or », non conformes au jugement du tribunal de Leipzig.

Aussi bien les auteurs cités que la rédaction du journal recommandent en conséquence aux grossistes et aux détaillants allemands d'exiger de leurs fournisseurs de montres plaquées la déclaration que ces montres sont bien en plaqué véritable au sens du jugement du tribunal de Leipzig, c'est-à-dire en plaqué laminé. On engage aussi les journaux professionnels à se départir de l'attitude réservée qu'ils ont observée jusqu'ici et à publier les noms et les marques des maisons livrant des produits qui répondront aux exigences légales allemandes, comme aussi de celles qui ne rempliront pas cette condition. Et l'on adjure les grossistes de ce conformer strictement à la loi, menaçant de publier tous les cas de contravention qui pourraient se produire.

En France et en Angleterre, dit la *Deutsche*

Uhrmacherzeitung, le monde horloger envisage des mesures de défense analogues.

Nos fabricants-exportateurs feront bien de se conformer, au point de vue de l'insculpation de marques dans leurs boîtes plaquées, aux règles en vigueur dans les pays de consommation.

G. S.-J.

La question d'une Union douanière européenne et la Suisse

Le désarroi économique, dans lequel ne cesse de se débattre l'Europe, favorise la recherche des moyens susceptibles de remédier à l'état de choses actuel. Cette préoccupation générale à tous les pays trouve notamment son expression dans la convocation d'une Conférence économique internationale, sous l'égide de la Société des Nations. La récente réunion d'une commission préparatoire, composée de représentants des milieux économiques d'Etats les plus divers, autorise l'espoir que la conférence abordera, l'année prochaine, des problèmes fondamentaux et qu'elle cherchera à mettre en évidence les racines du mal. On s'accorde de plus en plus, dans les milieux commerciaux internationaux, à considérer les barrières douanières comme le principal obstacle à l'établissement d'échanges normaux. Aussi la nécessité d'une entente entre les principaux pays européens sur les questions douanières rencontre-t-elle des sympathies toujours plus marquées. Quelques-uns caressent déjà l'idée d'une « Union douanière européenne ». En Allemagne, plus spécialement, où les milieux économiques sont familiarisés depuis des générations avec l'idée même des Unions douanières, cette question fait déjà l'objet de discussions qui envisagent le problème sous son angle pratique. Il a même paru récemment à Berlin un ouvrage fort intéressant à ce sujet, dans lequel des collaborateurs éminents examinent la question sous tous ses aspects.*)

L'idée d'une « Union douanière européenne » est certainement séduisante; elle témoigne l'existence d'un mouvement d'opinions contraire au protectionisme outrancier; mais est-elle réalisable? Nous ne pouvons prétendre résoudre cette question ici. Contentons-nous de quelques remarques en nous plaçant, en particulier, au point de vue suisse.

Constatons, pour commencer, que l'idée d'une combinaison douanière dont la Suisse ferait partie ne date pas d'aujourd'hui. Déjà à l'époque de la conclusion du « Zollverein » allemand (1830), la Confédération devait former, selon certains projets, un seul territoire douanier avec l'Allemagne, la Hollande et le Piémont. Ce fut ensuite, vers la fin du 19^e siècle, d'autres propositions encore. On sait qu'elles n'ont pas eu de suite. A côté des causes purement économiques, des raisons politiques ont décidé la Suisse à rester à l'écart de ces groupements possibles. Les Unions douanières ont, en effet, des conséquences politiques souvent inévitables, auxquelles un Etat perpétuellement neutre doit se soustraire. Une première question préliminaire qui se posera donc toujours lors de la participation éventuelle de la Suisse à une Union ou entente douanière quelconque, sera celle de savoir quel en est l'esprit politique et quel est le rôle que pourra jouer dans le cadre nouveau un petit pays, dont la puissance productrice est toutefois d'une importance reconnue. Si, comme nous l'indiquons plus haut, le mouvement tendant à abaisser les barrières douanières s'inspire de l'idée de solidarité européenne, base indis-

*) Europäische Zollunion, Beiträge zum Problem und Lösung, herausgegeben von Dr. H. Heiman, Verlag von Reimar Hobbing, Berlin S.W. 61.

pensable d'un renouveau économique, la Suisse ne saurait rester à l'écart sans faillir à sa mission.

La formation d'un territoire douanier unique, par l'abolition de frontières douanières entre pays qui jusqu'alors protégeaient fortement certaines branches de production, doit provoquer nécessairement un processus de réadaptation, fort douloureux pour des industries dont l'établissement a exigé souvent des efforts considérables. Un travail préparatoire très difficile et compliqué sera donc nécessaire. Il appartiendra, notamment, aux industriels des divers pays de faciliter la transition par des ententes internationales. En Suisse, le protectionnisme industriel n'a pas atteint les proportions qu'on remarque ailleurs. Les principales industries suisses doivent leur développement, avant tout, à leurs méthodes de travail, leurs facilités d'adaptation, ainsi qu'à la qualité de leurs spécialités; elles n'ont jamais pu se reposer sur cet oreiller de paresse qu'est le protectionnisme. Dans leur ensemble, elles ne pourront donc qu'être favorables à la disparition de certaines barrières douanières. Toutefois, comme dans d'autres pays, ce seront les industries travaillant principalement pour le marché intérieur qui devront se réorganiser d'une façon plus complète. Une difficulté, à laquelle les industries suisses seront plus sensibles que celles d'autres pays, résulte du fait que près de 250 entreprises suisses, des plus importantes, ont créé dans d'autres pays des succursales et maisons affiliées, précisément pour contrecarrer l'action des tarifs douaniers protecteurs sur leurs produits. Il y a là un problème assez complexe, dont la solution, nous le croyons, n'est toutefois pas au-dessus des forces des producteurs helvétiques. Dans l'agriculture également un processus de réorganisation serait inévitable. L'entrée de la Suisse dans une entente douanière soulèverait encore une question de la plus haute importance pour l'Etat fédéral suisse. On sait que le budget de la Confédération est alimenté, avant tout, par le produit des droits d'entrée. C'est la base même de la fiscalité fédérale. Une entente avec d'autres pays ne peut, par conséquent être réalisée que si la Suisse obtient à ce sujet les garanties nécessaires.

Le principe de «l'Universalité», que la Suisse a toujours soutenu au sein de la Société des Nations, est une condition essentielle à l'aboutissement d'une Union douanière dont ferait partie notre pays. La Grande-Bretagne, par exemple, se trouve au premier rang des clients de la Suisse. Une entente qui ne serait que continentale remettrait en question, par conséquent, l'utilité même des sacrifices auxquels les industries suisses seraient prêtes à se résoudre dans l'espoir d'un avenir meilleur. Les considérations précédentes, se rapportant plus spécialement à la Suisse, suffisent toutefois à laisser entrevoir les obstacles auxquels se heurtera toute tentative de rapprochement économique entre les pays européens, dont ceux-ci ont, néanmoins, grandement besoin. Aussi, malgré les objections bien fondées qu'on peut faire aux projets d'entente douanière, convient-il de les accepter comme une manifestation d'un esprit de solidarité, qui doit se traduire par des actes, prochainement, si l'on veut éviter à l'Europe des malaises économiques interminables.

Albert Masnata,
Secr. gén. du Bur. Ind. Suisse.

Informations

Renseignements consulaires.

Monsieur Frédéric Nippel, Consul de Suisse à Barcelone, sera de passage à Lausanne, le samedi 11 septembre 1926. Il se tiendra à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements désirés sur son arrondissement consulaire, dans les locaux du Bureau Industriel Suisse, Grand-Pont 8, Lausanne, de 9 heures à midi. Les personnes désireuses d'obtenir des audiences sont priées de s'inscrire à l'avance et le plus rapidement possible auprès du Bureau Industriel Suisse.

Les demandes de renseignements peuvent aussi être envoyées par écrit, le B. I. S. transmettant ensuite la réponse de Monsieur le Consul.

Commerce extérieur

Belgique.

Extrait d'un rapport de la Légation de Suisse à Bruxelles:

La Belgique a subi en 1925 une crise ministérielle de quatre-vingts jours qui n'a pas été sans influencer l'économie du pays. Le fort déplacement de voix à gauche à la suite des élections d'avril, la constitution d'un ministère où le parti socialiste était

fortement représenté ont causé certaines préoccupations dans les sphères industrielles et commerciales. D'autre part, le règlement d'importantes questions internationales a assaini la situation en Belgique. En janvier, la conférence de Paris a assuré à la Belgique la part qui lui revenait sur le rendement du plan Dawes. L'accord de Washington du 18 août, ratifié par les parlements belge et américain, a fixé les obligations financières de la Belgique à l'égard des Etats-Unis. Ces questions réglées, le franc belge s'est stabilisé à partir du second semestre aux environs de fr. belges 106 par rapport à la

livre sterling et de fr. 22 par rapport au dollar. Il a résisté à la baisse sensible du franc français. Par rapport au franc suisse, le franc belge a passé du 1er janvier au 31 juillet de fr. 25,61 à fr. 24,51. Cette stabilisation a permis au gouvernement d'établir un budget offrant plus de sécurité que ceux des années précédentes. Il a imposé, il est vrai, aux contribuables, un supplément d'impôts de plus de cinq cents millions.

Voici le tableau du commerce extérieur, d'après les grandes classes de produits, comparativement aux chiffres de 1924:

	1914		1925		Différence de 1925 Par rapport à 1924 (en milliers de francs)
	Valeur (en 1000 fr.)	Tonnes	Valeur	Par rapport à 1924	
I. Importations.					
1. Animaux vivants	63,687	12,280	56,966	- 6,721	
2. Objets d'alimentation et boissons	4,456,820	3,159,480	4,856,414	+ 399,594	
3. Matières brutes ou simplement préparées	8,531,155	28,890,100	8,958,832	+ 427,677	
4. Produits fabriqués	4,517,892	870,492	3,909,684	- 608,208	
5. Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent	13,554	7	23,754	+ 10,200	
Total	17,581,108	32,932,359	17,805,650	+ 224,542	
II. Exportations.					
1. Animaux vivants	127,716	14,347	97,665	+ 30,051	
2. Objets d'alimentation et boissons	1,134,797	722,779	1,442,720	+ 307,925	
3. Matières brutes ou simplement préparées	4,701,005	15,552,008	4,852,767	+ 151,762	
4. Produits fabriqués	7,817,358	4,783,318	8,080,971	+ 263,613	
5. Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent	52,628	129	61,931	+ 9,303	
Total	13,932,504	21,072,581	14,536,054	+ 603,550	

La loi du 25 janvier 1923 relative à l'importation et à l'exportation et au transit des marchandises et valeurs a été prorogée jusqu'au 30 décembre 1925. Depuis lors, la loi a été prolongée, encore une fois jusqu'au 31 décembre 1926.

A été prorogé jusqu'au 31 décembre 1925, le pouvoir accordé au gouvernement de réduire exceptionnellement les droits spécifiques inscrits au tarif des douanes de la loi du 8 mai 1924 et non affectés d'un coefficient ou le taux des droits ad valorem. A la fin de l'année, cette autorisation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 1926.

La loi sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers mineurs est entrée en vigueur au cours de l'année. Devait entrer en vigueur le 1er janvier 1926 une loi extrêmement importante, du 10 décembre 1924, instituant l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers des deux sexes, dont la rémunération annuelle ne dépasse pas fr. 12,000, au moyen de la triple contribution ouvrière, patronale et gouvernementale. Une rente vieillesse de fr. 720 est prévue au profit de l'assujetti et de son épouse, une rente de fr. 320 au profit de sa veuve. Le 10 mars a été promulguée une seconde loi, instituant la même assurance en faveur des employés. Bien que la date de l'entrée en vigueur ait été fixée au 1er janvier 1926, l'octroi de la rente n'aura lieu qu'à partir du 1er janvier 1927.

La Bourse officielle du travail de Bruxelles a reçu durant l'année sous revue 53,847 demandes d'emploi des salariés et 48,939 offres d'emploi des patrons. Elle a pu effectuer 38,511 placements dont 16,591 de femmes et 21,920 d'hommes. Le total est légèrement inférieur à celui de 1923, à la suite de la crise et des grèves mentionnées plus haut.

La surveillance de l'observation des lois et règlements du travail a fait l'objet de 39,138 contrôles généraux et de 65,000 contrôles de diverses espèces.

Contrôle de la marche des montres

Observatoire national de Besançon.

Résultats chronométriques obtenus en 1926.
(1er mai 1925 au 30 avril 1926).

	Dépôts	Bulletins	Echecs	Retirés
Chronomètres de marine:				
1re classe: Catégorie A	3	3	0	0
Catégorie B	3	2	1 (1)	0
Chronomètres de poche:				
1re classe: Catégorie A	141	57	62	22
1re classe: Catégorie B	0	0	0	0
2e classe	392	232	160	0
Epreuves additionnelles	28	22	6	0
Totaux	567	316	229	22

31e Concours chronométrique.

Le 31e Concours chronométrique est le deuxième de la période inaugurée par la Médaille d'honneur comme plus haute récompense; il a fourni les résultats ci-dessous:

(1) Rupture du ressort.

Pièces isolées.

Récompenses:

Chronomètres admis au concours: 56.

Médaille d'honneur (2): 1.

Médaille d'or (3): 14.

Médaille d'argent (4): 20.

Médaille de bronze (5): 8.

Prix de série.

(Moyenne des cinq meilleurs chronomètres).

	1 ^{er} prix (2)	2 ^{ème} prix (3)	3 ^{ème} prix (4)
Aux Fabricants	2	»	»
Aux Régleurs	2	»	»

Pièces compliquées.

Chronographes pour sports, avec épreuves conformes aux desiderata de l'Automobile-Club de France; dans la suite de ses sept Concours officiels de 1907-1908 à 1913-1914, maintenus par lettre du 23 mars 1926, et au Règlement sportif de 1924, organisé à la demande de l'Aéro-Club de France.

Tous ces chronographes ont subi les épreuves sportives nouvelles de 1924.

En résumé, 35 pièces compliquées, chronomètres-chronographes, ont été déposées en 1re classe; 2, aux épreuves sportives anciennes, ont obtenu le bulletin, sans épreuves complémentaires, et ont mérité respectivement 235 et 181 points; 33 aux épreuves sportives nouvelles, dont une pièce étrangère; elles ont fourni 15 bulletins et 18 échecs.

2e classe. — 25 chronographes compteurs, avec rattrapante, ont été déposés et ont fourni 16 bulletins de marche et 9 échecs.

(2) Première pièce du Concours, à partir de 250 points.

(3) A partir de 215 points jusqu'à la Médaille d'honneur; premier prix de série: moyenne à partir de 215 points.

(4) De 190 à 214 points; deuxième prix de série: moyenne entre 190 et 214.

(5) De 165 à 189 points; troisième prix de série: moyenne entre 165 et 189.

De 0 à 124 points, il n'est pas délivré de bulletin de marche; à ce critère correspondent 4 échecs. De 125 à 164 points, le bulletin est délivré, mais sans récompense; 13 chronomètres ont ainsi obtenu leur bulletin de marche. Un chronomètre de fabrication étrangère, ayant mérité son bulletin de marche ne participe pas au concours.

Bureaux de Contrôle

France. — Contrôle de la garantie.

1er semestre 1926.

	Platine et Or	Argent
Besançon		
Boîtes françaises	73,303	213,984
Même période 1925	48,076	122,706
Augmentation	25,227	91,278
Morteau:		
Boîtes étrangères	6,492	17,241
Même période 1925	5,397	7,862
Pontarlier:		
Boîtes étrangères	7,144	25,966
Même période 1925	6,618	16,518

France. — Droits de garantie et d'essai.

Par décret du 4 août 1926 les droits de garantie ont été portés à :

Droit de garantie:	Fr.	
Ouvrages en platine et métaux assimilés	l'hectogr.	225.—
Ouvrages en or	—	225.—
Ouvrages en argent	—	12.—
Droit d'essai		
Ouvrages en or ou en platine:		
Essai au touchau		
par décagr. ou fraction de déc.		0.30
Essai à la coupelle	par opération	9.—
Ouvrages en argent:		
Essai au touchau		
par hectogr. jusqu'à 400 gr.		0.60
par objet de plus de 400 gr.		2.40
Essai à la coupelle ou par la voie humide	par opération	2.40

Chronique du travail

Société suisse des commerçants.

L'office de placement de la Société suisse des Commerçants publie précisément le rapport de son cinquantième exercice. Un demi siècle d'activité! Quoi de plus probant de la vitalité d'une institution que cette épreuve de la durée? Et derrière ce premier fait, froid et nu, quoi de plus formidable que les résultats obtenus, que le placement de 56,000 employés de commerce, et que l'inappréciable somme d'avantages matériels et moraux, dont ce placement a été la condition?

Créé le 1er juillet 1876, le service de placement de la Société suisse des Commerçants avait déjà réalisé 98 placements, sur 497 candidats inscrits, dans les dix premiers mois de son activité. Les années suivantes apportèrent un magnifique dévouement de la jeune entreprise, qui étendit peu à peu son réseau de succursales à bon nombre de villes importantes, Zurich, Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Schaffhouse et Winterthour. En 1882 s'ouvrit un bureau à Milan, en 1883 à Paris, puis en 1889 une succursale à Londres grâce à un subside de la Confédération. Un établissement a été fondé à Barcelone en 1916.

Les démarches tentées pour l'installation d'un bureau à New-York se sont heurtées à la rigidité des prescriptions américaines relatives à l'immigration. Des raisons d'ordre financier ont fait abandonner le projet de créer une succursale à Bruxelles en collaboration avec la Chambre suisse de Commerce.

De la fondation à la fin de 1925, le Service de Placement Société suisse des Commerçants a enregistré 158,653 candidatures et 99,362 situations vacantes; il a effectué 56,672 placements.

L'exercice 1925 comporte 5 671 candidatures au placement, dont 3,574 présentées aux bureaux en Suisse et 2 097 aux succursales à l'étranger; 3,410 postes vacants et 1,901 placements effectués. L'office de placement met ses services à la disposition des employés de bureau de toutes catégories, des directeurs commerciaux aux comptables et aux correspondants, et jusqu'aux jeunes apprentis. Il s'occupe du placement des deux sexes et fonctionne à titre absolument gratuit pour MM. les employeurs.

Accessible à tous les travailleurs de bureau et de commerce, l'office de placement Société suisse des Commerçants ne saurait jouer tout son rôle de régulateur du marché du travail qu'à la condition qu'on recoure à lui non pas après avoir épuisé toutes les instances, mais dès qu'on envisage un changement de situation. Il est infiniment plus avantageux de placer un candidat en condition plutôt qu'une personne déjà réduite au chômage.

Chronique des métaux et diamants

Suisse. — Commerce de métaux précieux.

Le Département fédéral des finances, Bureau des matières d'or et d'argent a délivré, en date du 13 août courant, à M. Eugen Uebelhardt, horloger-bijoutier, Junkerngasse 50, Berne, l'autorisation à faire le commerce des matières d'or, d'argent et de platine.

Légations et Consuls

Suisse.

Honduras. Le ministère des affaires étrangères de la République de l'Honduras a rapporté le décret du avril 1923 nommant M. C. A. Ehler consul honoraire de Honduras à Zurich.

Etranger.

Italie. Le Conseil fédéral a nommé M. Giacomo Borringhieri, de Schwytz, directeur d'une brasserie à Turin, consul de Suisse à Turin.

— L'exéquatour a été délivré à M. Carlo Caflisch, de Trins, Grisons, nommé consul de Suisse à Catania (Sicile).

Portugal. M. Rudolf-Wilhelm Schneebeli, consul honoraire de Suisse à Porto, décédé subitement, est remplacé provisoirement par M. Balmer, chancelier.

Estonie. Le président de la République estonienne a délivré l'exéquatour à M. Carl Bosshardt, de Hofstetten près Elgg, nommé consul honoraire de Suisse à Reval.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Radiations:

19/VIII/26. — *Emile Schlenker, Buchau a. F. (Württbg), Filiale Zurich*, bijouterie, Zurich.

16/VIII/26. — *Arthur Gyger-Grosjean, Fabrication de la montre Titée*, Bienne.

Faillites.

Ouvertures de faillite.

16/VIII/26. — *Ernest Meyer*, commerce de bijouterie et d'horlogerie, Rue Neuve 26, Bienne. Délai pour productions: 21 septembre 1926. Assemblée des créanciers: 26 août 1926.

13/VIII/26. — *André Strahm, Cita Watch Co.*, Cortébert.

Délai pour productions: 21 septembre 1926. Assemblée des créanciers: 26 août 1926.

Concordats.

Sursis concordataire et appel aux créanciers:

14/VIII/26. — *Adolphe Barré*, fabr. d'horlogerie, Porrentruy.

Délai pour productions: 10 septembre 1926. Assemblée des créanciers: 14 octobre 1926.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 73, No. 116622. 13 octobre 1925, 19 h. — Appareil de projection lumineuse destiné au contrôle de parties de mouvements de montres et d'autres instruments. — *Robert Annen*, directeur à l'Ecole d'horlogerie et de mécanique, St-Imier (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 94, No. 116632. 3 décembre 1925, 18 1/2 h. — Procédé pour le montage en broche d'insignes, médailles, etc. — *Paul Kramer*, fabricant, 15, Maillefer, Neuchâtel (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 111 b, No. 116673. 18 décembre 1925, 20 h. — Dispositif d'actionnement d'un dispositif, commandant un circuit électrique par un mouvement d'horlogerie. — *Max Schalks*, 35, Boulevard Carl Vogt, Genève (Suisse). Mandataires: Imer et de Wurstemberger ci-devant: E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève.

Cl. 120 b, No. 116692. 6 juillet 1925, 18 1/4 h. — Compteur pour contrôler la durée des conversations pour centrales téléphoniques. — *Telephon-Apparat-Fabrik E. Zwietusch et Co. G. m. b. H., Kommanditgesellschaft*, Salzufer 6/7, Berlin-Charlottenburg (Allemagne). Mandataire: Naegeli et Co., Berne.

Cl. 64, No. 116850. 23 avril 1926, 17 h. — Minuterie de compteur. —

Cl. 64, No. 116851. 23 avril 1926, 17 h. — Compteur de golf. — *Léonidas Watch Factory Vve. Constant Jeanneret-Droz*; et *Ernest Mathez*, 10, Rue Francillon, St-Imier (Suisse). Mandataires: Boward et Cie Berne.

Cl. 71 c, No. 116855. 23 novembre 1925, 17 3/4 h. — Mouvement de montre de forme, à seconde. — *Paul-Emile Chopard-Rosset*, 65, Rue du Nord, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 d, No. 116856. 21 juin 1925, 7 h. — Echappement pour mouvement d'horlogerie. — *Théophile Defauw*, 3, Rue Magelein, Gand (Belgique). Mandataires: Gebr. A. Rebmann, Zurich.

Cl. 71 d, No. 116857. 14 mai 1926, 19 h. — Echappement à ancre pour pièces d'horlogerie. — *Otto Ahrens* horloger, Rigistrasse 42, Lucerne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 e, No. 116858. 16 février 1926, 18 1/2 h. — Remontoir pour montre Roskopf. — *Dubois Frères et Cie*, 41 g, Rue du Grenier, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Radiation:

Cl. 71 c, No. 55231. — Dispositif pour la fixation d'un cadran.

Cl. 71 d, No. 74863. — Balancier compensateur.

Cl. 71 f, No. 111402. — Boîte savonnettes pour montres souvenir.

Cl. 71 f, No. 96 900. — Pièce d'horlogerie.

Cl. 72 b, No. 79362. — Dispositif de commande de roue primaire de pendule électrique.

COTES

24 Août 1926

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 119.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »
» laminé, pour doreurs » 3575.— »
Platine manufacturé fr. 21.90 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

	Comptant		A terme	
	20 août	23 août	20 août	23 août
Londres				
Cuivre	59 1/16	58 15/16	59 15/16	59 11/16
Electrolytique	67 —	66 3/4	67 1/2	67 1/4
Etain	294 1/8	294 1/4	288 3/8	288 3/8
Plomb	32 7/8	32 3/4	32 7/16	32 1/4
Zinc	34 3/8	34 1/4	34 5/8	34 1/2
Paris	18 août	19 août	20 août	21 août
Platine	135.000	133.000	136.000	135.000
Or	24.600	24.300	24.800	24.600
Argent	800	790	800	790
Londres				
Or	84/9 3/4	84/9 3/4	84/9 3/4	84/9 3/4
Argent	28 5/8	28 9/16	28 9/16	28 5/8
New-York				
Argent	62 --	61 7/8	61 7/8	62 --

Change sur Paris fr. 14.45

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte 3 1/2
» » avance s/nantissement 4 1/4

	Parité	Escompte	Demande	Offre	
	en fr. suisses	%			
France	100 Frs	100.—	7 1/2	14.45	14.80
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	5	25.13	25.175
U. S. A.	1 Dollar	5.18	4	5.16	5.19
Canada	1 Dollar	5.18	—	5.17	5.20
Belgique	100 Frs	100.—	7	13.95	14.30
Italie	100 Lires	100.—	7	16.55	16.85
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	79.40	80.30
Portugal	100 Escudos	560.—	8	26.—	27.90
Hollande	100 Florins	208.32	3 1/2	207.40	207.90
Allemagne	100 Reichsmk	123.45	6 1/2	123.10	123.45
Autriche	100 Schilling	72.93	7	72.90	73.30
Russie	100 Cour.	105.—	6	72.15*	72.65*
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	6	15.32	15.35
Russie	100 Roubles	266.67	5 1/2	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4 1/2	138.25	138.85
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	5 1/2	143.25	143.75
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	5	137.25	137.75
Bulgarie	100 Leva	100.—	10	3.70	3.80
Roumanie	100 Lei	100.—	6	2.38	2.45
Yougoslavie	100 Dinars	100.—	6	9.10	9.14
Grèce	100 Drachm.	100.—	8 1/2	5.50	6.—
Pologne	100 Zloty	100.—	11	—	—
Turquie	1 Liv. turq.	22.78	—	2.60	3.—
Finlande	100 Mks finl.	100.—	7 1/2	12.85	13.10
Argentine	100 Pesos	220.—	6 1/2	208.50	210.—
Brésil	100 Milreis	165.—	—	79.75	80.75
Indes	100 Roupiés	168.—	4	186.50	188.—
Japon	100 Yens	258.—	7.3	248.50	250.—

*) par million

Cote du Diamant Boart.

(Prix de gros pour quantités minima 5000 carats comptant).

Diamant boart fr. 20.20 à fr. 20.30
Qual. supér. fr. 0.30 à fr. 1.20

par carat en plus.

(Comm. par *Lucien Baszanger, Genève*).

Diamant boart £ 0/16/2 comptant.

(Comm. par *L. M. Van Moppes & Sons, Londres*).

Reproduction interdite.

Banque Nationale Suisse.

Situation au 14-Août 1926.

	Actif.	Changements depuis la dernière situation
Encaisse métallique:		
or	420.170.586,70	Fr.
argent	88.185.505,—	508.356.091,70 + 440.113,25
Portefeuille	292.720.902,45	— 12.596.857,44
Avoir à vue sur l'étranger	10.876.000,—	+ 1.754.400,—
Avances sur nantissements	40.826.657,45	— 2.329.857,29
Titres	5.911.148,70	— 139.212,70
Correspondants	21.686.672,18	+ 5.402.976,36
Autres actifs	21.076.047,45	+ 4.705.994,09
	904.253.519,93	
	Passif.	
Fonds propres	32.440.858,48	—
Billets en circulation	753.228.995,—	— 23.226.235,—
Virements et de dépôts	92.026.658,11	+ 14.939.679,64
Autres passifs	23.557.008,34	+ 5.524.111,63
	904.253.519,93	

Tout ce qui concerne la Radioluminescence

Téléphone 14.78 **MICHEL TISSOT, La Chaux-de-Fonds** Numa Droz 118

Seul dépositaire en Suisse des produits lumineux de la Maison **ANDRÉ DE COLOMBES, PARIS**. Chimistes spécialisés dans la branche, depuis 1911.

Nos sels lumineux verdâtres sont tous à base de **Radium**, ce qui leur assure une luminosité **stable** et **durable**. Vernis et solvant mats ou brillants n'oxydant pas les métaux.

Nos spécialités horlogères : **Sels lumineux sous bande de garantie**. 7 types. Nécessaire pour rhabilleur-horloger. Toutes les fournitures Radio-actives pour l'exportation.

Radiumisage de cadrans et aiguilles flexibles.

Pose soignée.

Livraison rapide.

Demandez tarif.

Nouveauté: Sels lumineux rouges, pour genres spéciaux.

ÉBAUCHES ET FINISSAGES

Fabrique „L'ESSOR“, Court

TÉLÉPHONE N° 12



8 3/4 lig. rond
échappement 10 1/2 lig.



9 3/4 lig. rond
échappement 10 1/2 lig.



7 3/4 lig. rond
échappement 8 3/4 lig.



5 1/2 lig. ovale
échappement 9 3/4 lig.



3 3/4 lig. rectangle
le plus petit mouvement avec échappement 8 lig.

975

Sur demande, nos calibres ronds sont préparés, pour bouchons sertis interchangeables.

FABRICANTS D'HORLOGERIE SOIGNÉE

Si vous avez besoin :

d'axes de balanciers pivotés
de tiges d'ancre pivotées
d'échappements pivotés
de grandes-moyennes à tiges pivotées
de petites-moyennes à pivots levés
de champs à pivots levés
de chaussées et grandes-moyennes percées outre
de minuteriers
de tiges garnies en qualité extra soignée
d'arbres de barillet qualité extra soignée.

Adressez-vous à une maison de confiance qui soit à même de livrer rapidement et bien : Ces avantages, c'est la fabrique

**„AZURÉA“ CÉLESTIN KONRAD
à MOUTIER**

qui peut vous les offrir, seule maison vraiment spécialisée et ne fabriquant que ces articles. 509

Sur demande spéciale, n'importe quelle commande pressante peut être exécutée dans les 24 heures.

— Demandez échantillons et prix s. v. p. —

MIKRON S.A.



Fabrique de Machines
BIENNE

Téléphone 8.18

Machines modernes

pour la fabrication de
l'ébauche. 1178

**Tours et fraiseuses
d'outilleurs.**

MARC MATHEY S. A.
BIENNE

Rue Bubenberg 7
Tél. 3.30

SERTISSAGES

Tous genres
Exécution
prompte et soignée.

Derniers prix du jour.

DÉCOLLETAGES

Axes de balanciers, tiges d'ancre, pignons d'échappements,
gr. moyennes, pet. moyennes, minuteriers, chaussées, etc.

Pignons d'échappements taillés. 253

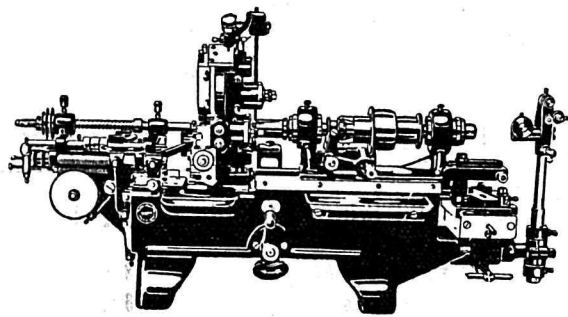
Travail propre. — Livraisons promptes.

Schmütz Frères, Niederdorf s. Bâle

Faites l'essai de l'Acier fondu 4 P S
il ne bouge pas à la trempe.

NOTZ & Co, BIENNE

DÉCOLLETEUSES BECHLER



DÉCOLLETEURS! Voulez-vous savoir pourquoi nos machines ont la réputation d'être les meilleures?

Lisez attentivement notre catalogue UF
Il contient beaucoup de renseignements utiles
Envoi gratuit sur demande

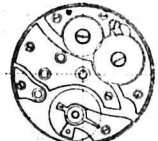
ANDRÉ BECHLER, FABRIQUE DE MACHINES **MOUTIER**

Demandez les Ebauches

KURTH FRÈRES, Granges

Dernières Créations

Cal. 29 c.



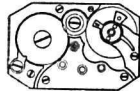
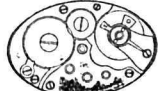
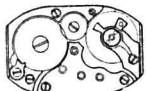
7 3/4 lig. avec assortiments 8 3/4 lig.
8 3/4 et 9 3/4 lig. avec assortiments 10 1/2 lig.
4 1/2 lig. tonneaux et 5 lig. oval avec échappem. 8 lig. droites

Cal. 151

Cal. 145

Cal. 151

49,5 mm = 8 3/4 lig.
Hauteur 3,40 mm



11,6 x 18 = 4 1/2 lig.

12,5 x 19,5 = 5 lig.

11,6 x 18 = 4 1/2 lig.

Interchangeable, avec et sans sertissages.

2970



Dorage de roues

Adoucissage circulaire. Grenée.
Prix avantageux.
Travail garanti.
Livraison rapide.

V^{ve} DE LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS
Bienne Wasen 32 · Maison fondée en 1880

Pierres fines pour l'Horlogerie

RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement (brut compris), par

THEURILLAT & Cie

PORRENTROY
Grenat, Saphir, Rubis, etc.
Livraison par retour. 2291

Sertissages à la machine de tous calibres

Petites et grandes pièces, ancras et cylindres. — Sertissages de grandes-moyennes.
Fabrication de chatons à vis et sans vis, pour petites et grandes séries.
Sertissages de boussoles. — Rossillons. — Plaques d'acier. — Vis métal, etc.
Pièces détachées pour instruments de précision.
La Maison se charge sur demande de fournir les pierres.

Demandez les prix. Se recommande: Ouvrage prompt et soigné.

Robert GONSETH, Bienne.
Téléphone 3.08 505 Promenade 12

DÉCOLLETAGES 1497

Axes de bal., figes d'ancre, pignons, perçages

Tous genres. Prix avantageux. Qualité extra.

Schweizer & Co, Buckten (Bâle)

DIAMANTS BRUTS. BOORT-CARBONE

pour tous les usages industriels. — Outils diamantés.
Diamant blanc et noir pour poudre et burins. Pointes, Eclats, Esquilles, Poudres au plus bas prix.

LUCIEN BASZANGER

SEUL CONCESSIONNAIRE
BRUTS SCIENTIFIQUES
« DJEVA »

6, Rue du Rhône, 6
GENÈVE
TÉLÉPHONE : STAND 4354

1989
Saphir Montana. — Rubis d'Orient.
Grenats des Indes.
Saphir vert

DIVERS

ASSOCIATION

Suisse établi à Londres, entrerait en relations avec commerçant actif, bon voyageur, bien au courant de l'horlogerie, de la langue anglaise et disposant de capital, en vue d'une association.

Ecrire sous chiffre **P 22182 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 1238

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3
GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS TAILLIERIES VENTES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 359

UNIVERSO

S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

FOURNIT AVANTAGEUSEMENT

AIGUILLES

pour Montres de poche, Bracelets, Boutonnieres, Jouets, Pendules, Pendulettes, Réveils, Compteurs, Boussoles, Manomètres, Baromètres, Polymètres, Curvimètres, Tachymètres, etc. à tous autres appareils de mesure en toutes formes et toutes grandeurs

INSTALLATION SPÉCIALE

pour Découpages de tous articles de fournitures en série soit: Brides-Crochets pour Ressorts de Barillettes-Masses, etc. Tours d'Heures applicables pour Cadres métal.

QUALITÉS

Depuis l'article le plus soigné au plus ordinaire.

PRIX

Conditions spéciales peuvent être convenues pour grandes séries

Choix immense & Qualité supérieure à Prix égal
* CATALOGUE À DISPOSITION *

FABRICANTS !!

Le garnissage irréprochable de vos aiguilles et cadrans de montres avec les matières lumineuses radio-actives les plus pures chez

L. MONNIER & C^o

La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.38

Demandez offre détaillée et
Faites un essai.

ACHAT ET VENTE

Mouvements cylindres

Spécialité de pièces cylindres, article soigné et bon courant, montres 14,6mm (6 1/2"), ovales, 15,2mm (6 3/4") rect., 18,6mm (8 1/4"), 20,3mm (9"), 23,6mm (10 1/2"), 24,8mm (11") 27,07mm (12") et 40,6mm (18") en or, argent et métal.

Tous ces genres sont également livrés en mouvements. Prix avantageux.

A. Chatelain-Voumard,

1213 Tramelan (Jura bernois).

A vendre

PIERRES D'HORLOGERIE

bon courant

env. 16.000 grenats glaces N° 11 à 18, diamètre 10/15;

env. 11.000 grenats gouttes N° 15 à 20, diamètre 15/20;

env. 15.000 rubis glaces N° 12 à 30, diamètre 10/16;

en outre: une quantité perçages rubis, saphir, grenats et grenat préparage, env. 30 à 40.000 pierres d'horlogerie pour l'exportation, rubis, grenats glaces, rubis et grenat gouttes.

Offres sous chiffre **J 2845 U** à **Publicitas, Bienne.** 1212

On offre

Montres 12,4mm (5 1/2 lig.)

Font.

15 rubis. Bonne boîte or 14 k., ainsi que mouvements seuls. On livre également la **Montre-boule 19,7mm (8 3/4 lig.)**. 1196

Ecrire s. chiffre **P 6283 J** à **Publicitas St-Imier.**

Fabrique à vendre

située à Vendincourt, convenant pour horlogerie ou n'importe quelle industrie.

Main-d'œuvre abondante et avantageuse. S'adresser à MM.

Theurillat & Cie,
à Porrentruy.

1220

On offre à vendre

les pierres suivantes:

12.000 grenat gouttes Nos 11 bis, 19
25.000 glaces rubis Nos 11-12-13-15-17-19
10.000 gouttes rubis Nos 11-12-15-17-18-19
8.000 gr. glaces Nos 13-17-19,

travail bon courant. Prix avantageux. Adresser offres sous chiffre **P 8031 T** à **Publicitas, Tramelan.**

PIERRES D'HORLOGERIE

à vendre

5000 gouttes rubis rouges N° 14, 15, 16, bon courant,
30000 > grenats N° 16, 17, >
30000 glaces rubis N° 13 et 16, soignées.
10000 > N° 10 - 12, >

On cherche commande pour soignées et bon courant. Offres sous **T 6029 L** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1214

Disponibles:

3 grosses 6 1/2 lig. ovales, 15 rubis,
1 grosse 5 1/2 lig. rectangulaires, 15 rubis,
1 grosse 5 1/2 lig. > 16 rubis,
marques américaines, bonne qualité.

S'adresser sous chiffres **D 2884 U** à **Publicitas Bienne.** 1232

Commandes en

mouvements 23,6mm (10 1/2")

ancrè, 15 rubis, bonne qualité, tout à sortir.

Faire offres avec prix sous chiffre **P 22184 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 1244

OFFRES D'EMPLOIS

Fabrique d'horlogerie spécialisée dans les genres courants demande

voyageur

de première force pour les pays d'outre-mer, destiné, éventuellement, à s'établir plus tard à l'étranger. Langue anglaise exigée.

Seules offres émanant de candidats ayant occupé position analogue seront prises en considération.

Faire offres écrites à **case postale 10418, La Chaux-de-Fonds.** 1226

Importante fabrique d'horlogerie demande

employée de fabrication

étant tout à fait au courant de la partie, sachant écrire à la machine et si possible avec connaissance des deux langues. Ne pas envoyer les originaux de certificats.

Adres. off. avec prétentions s. chiff. **W 6453 X** à **Publicitas Genève.** 1242

DIRECTEUR

Fabrique d'horlogerie sérieusement organisée, d'ancienne renommée, cherche un directeur commercial énergique, connaissant les exigences du marché mondial en horlogerie.

Belle situation.

Ecrire sous chiffre **P 10336 Le** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 1239

DEMANDES D'EMPLOIS

Employé supérieur

dans la trentaine, large expérience horlogère, banque, transports, ouverture de débouchés, nombreux marchés, envisage changement de situation. Anglais, français, allemand, voyages, comptabilité, contentieux. Poste de responsabilité, aussi associé ou employé intéressé.

Offres sous chiffre **L 1538 J** aux **Annonces-Suisses Bienne.** 1225

DIVERS

FABRIQUE DE POLISSAGE D'ACIER

JOHANN RENFER, Lengnau (Bienne)

Téléphone 27 129

Polissages de vis, ressorts, masses, raquettes, clavettes, etc.
Vis biseautés et vis têtes rondes.

Grossistes en outils

et fournitures d'horlogerie, qui pourraient s'occuper de l'exportation d'outils modernes brevetés, sont priés de faire offres sous chiffre **P 22134 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 1184

EXPORTATION

Exportateur suisse désire entrer en relations avec fabrique de montres bon marché, qualité garantie.

Offres sous chiffre **P 22161 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1216

PIERRES FINES LECOULTRE FRÈRES

LUCENS (VAUD)

Succursales à ROLLE et CHIASSO

Maison fondée en 1889 1231

Balanciers glaces et gouttes, dep. le diamètre 5

Qualités courantes et soignées

Grande production

SPÉCIALITÉ

DE PIERRES A EMBOUTIR

Exportation

Téléphone 23

Pierres fines pour l'Horlogerie

en tous genres

RUBIS, SAPHIRS, GRENATS
PIERRES BLEUES

G. SFAELLOS + BIENNE

Rue Neuve, 9

Qualité soignée
et bon courant.

— Livraison rapide. —

Téléphone 15.18

1062 Prix les plus avantageux du jour.

EBAUCHES

10 1/2, 13, 16, 17, 18 et 19 lignes ancre

→ 12 et 16 size négat. ←

Luterbacher & Cie, Soleure

Téléphone 866.

1001

Fabrique d'Horlogerie EDDA WATCH

Les Fils de JULIUS BELLAK

Rue Léopold Robert, 26

Téléphone 18.27

LA CHAUX-DE-FONDS

Mouvements ronds et de forme } 4 3/4 à 20 lig.,
Montres platine, or et argent } ancre et cylindre
tous genres, fantaisies, nouveautés.

Exportation pour tous pays.

663

La qualité garantie absolue de nos

Dorages de roues

tous genres, est une sécurité pour tous les fabricants.

Adressez-vous en toute confiance au seul spécialiste

Georges HUGUENIN

1, Quai du Bas BIENNE Téléphone 7.96

Machines perfectionnées

pour la fabrication de

Boîtes de montres en tous genres et en tous métaux.

Anneaux, Pendants, Couronnes, Bijouterie, Lunetterie, etc.

Laminoirs de divers types.

Machines à refrotter les carrures, les fonds, les cuvettes.

Machines à ciseler les carrures et les lunettes (modèles déposés).

Machines à tourner, revolver ou pantographes.

Machines à fraiser diverses.

Machines à rétreindre et tréfler.

Machines à marteler.

Références de 1^{er} ordre à disposition.

LES FRÈRES BREGUET, GENÈVE
74, rue de Carouge



DIVERS

Manufacture d'Horlogerie
Alb. Grossenbacher
Grenchen

accepte toujours commandes pr 23,6^{mm} (10 1/2 lig.), 27,7^{mm} (12 lig.), 29,3^{mm} (13 lig.), 36,9^{mm} (16 lig.), 38,3^{mm} (17 lig.), 40,6^{mm} (18 lig.), 42,8^{mm} (19 lig.) et 12 size négative ancre, bonne qualité et courante. Avis aux intéressés.



Billes

en

Acier, Bronze

ou tout autre métal
Précision parfaite.
Qualité irréprochable
AMSLER & C^o
FEUERTHALEN -
SCHAFFHOUSE

DIVERS

Fabrique de ressorts de montres p' tous pays

Commission. 780
Exportation.



Temple allemand 91, 93, 95

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 24.40

V. GEISER & FILS

ACHAT ET VENTE

On demande mouvements et montres

11,8^{mm} (5 1/4^{mm}) et 15,2^{mm} (6 3/4^{mm}), ancre et cylindre.
Faire offres avec prix sous chiffre K 2897 U à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1234

A vendre un fort balancier - découpoir

en parfait état, ainsi qu'un **gros tour** ancien modèle.

S'adresser à Mr. 1221 **Paul Nicole, au Sentier.**

A vendre une

Motosacoche

en très bon état.

En paiement acceptons montres ou mouvements seuls.

Offres sous chiffre P 22183 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1237

Eluis ou marmottes

pour montres, grandes et petites pièces, seraient achetés d'occasion.

Faire offres sous chiffre P 22180 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1233

On cherche

Gal. arg. 24,8^{mm} (11^{mm}) et 27,7^{mm} (12^{mm}), lèp. ancre cyl.
Gal. arg. 40,6^{mm} (18^{mm}), 42,8^{mm} (19^{mm}), 45,1^{mm} (20^{mm}), lèp. ancre, 10 et 15 pierres.
Gal. métal 40,6^{mm} (18^{mm}), 42,8^{mm} (19^{mm}) ancre, 10-15 pierres.
Arg. reclang. 29,3^{mm} (13^{mm}), 15 pierres, ancre, à anses, 21,4^{mm} (9 1/2^{mm}) et 23,6^{mm} (10 1/2^{mm}) ancre or, plots et anses, mirage, ronds et ovales.
19^{mm}, 21,4^{mm} (20^{mm}) savonnettes or, ainsi que d'autres articles et mouvements. — Event. au comptant.
Adresser offres sous chiffre G 2889 U à Publicitas Bienne. 1235

Offres d'emplois

HORLOGER

expérimenté, habile, est demandé par maison d'exportation pour visitage des pièces avant l'expédition. Offres avec certificats et références, présentations, sous chiffre V 6447 X à Publicitas Genève. Entrée immédiate. 1243

Mouvements

et calottes or plaqué 11,8^{mm} (5 1/4 lig.) cylindre, rectangle, tonneau, ovale, sont fournis rapidement.

Ecrire case postale 4523 Breuleux. 1227

On cherche à acheter machine Dubail ou revolver 6 pistons

Offres à A. Froidevaux, fabrique de boîtes, Müntschemier. 1241

Demandes d'emplois

Germano-Alsacien

(Strasbourg) actuellement à Lucerne, 42 ans, éducation soignée, présentant bien (personne distinguée), très au courant de la vente et de la direction d'un commerce, connaissant parfaitement la branche, l'allemand, le français, anglais, italien, horloger et régleur parfait, cherche

place de confiance

dans bonne maison d'horlogerie-bijouterie. — S'intéresserait évent. par la suite. Offres sous chiffre P 11.031 Lz à Publicitas Lucerne. 1236

RADIUMISEUSE

spécialisée sur les flinqués et butler, cherche posage de radium à faire en fabrique ou à domicile.

Adresser offres sous chiffre P 15634 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1211

Voyageur

expérimenté, rompu aux affaires, bien introduit, cherche emploi ou association dans industrie horlogère.

Offres sous chiffre P 15627 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1188

SERTISSAGES

en tous genres et toutes grandeurs, depuis 4 1/4 lignes.

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59

826

Léopold Robert 109, 2^{me} étage

PIERRES FINES

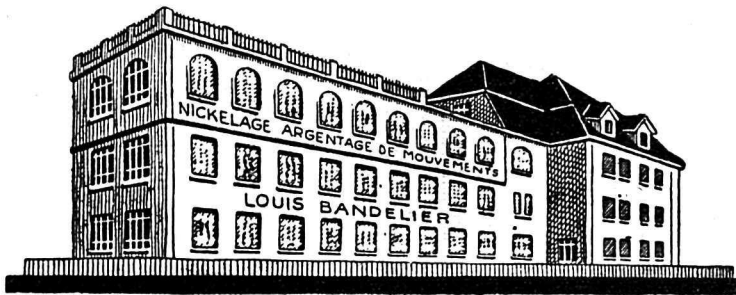
★ Louis Bandelier ★

Téléphone 1.80

Saint-Imier

Téléphone 1.80

s'est fait une
réputation
dans le bon



exécute avec une
bientacture parfaite
et par
procédé spécial

Nickelage

et le bon

Argentage

de tous les genres de mouvements de montres.

Anglages de Ponts

Gravure de lettres

Commissionnaire pour la Chaux-de-Fonds,
Le Locle et Tramelan

115

Ateliers à
grosse production

Livraisons rapides

Qualité de travail
impeccable

USINES des REÇUES S. A., La Chaux-de-Fonds
ANNEAUX - PENDANTS - COURONNES

tous métaux.



Articles fantaisies pour montres et bracelets.

Toutes les lunettes en galonné de notre fabrication sont livrées
sans soudure et sans joint, dans tous les genres et poids.

Fabrique suisse de Ressorts de montres **LE SOLEIL A. G.**

en tous genres et pour tous pays 329

7 Repos **LA CHAUX-DE-FONDS** Repos 7

Commission.

Exportation.

Ressorts soignés. Spécialité: Ressorts renversés.

Ressorts à développement concentrique
pour chronomètres et montres de précision.

Ressorts avec brides et genres américains.

Uhrfedern. Watch springs. Molle di orologi. Mettes para relojes.



FABRIQUE D'ÉBAUCHES



SCHILD FRÈRES & C^o
GRENCHEN (SUISSE)



5 1/4 lig., c. 420 cyl.
Larg. 4280 - Long. 1920



6 1/2 lig., c. 415 cyl.
Larg. 4480 - Long. 2495



8 3/4 - 9 lig., c. 406
cyl. à vue



6 3/4 lig., c. 290 cyl.
Larg. 1520 - Long. 2460



9 lig., c. 355 cyl.
bascule



5 1/4 lig., c. 370
assort. 8 3/4 lig.
Larg. 4280 - Long. 1920



6 lig., 345 ancre
assort. 8 3/4 lig.
Larg. 4400 - Long. 2270



6 1/2 lig., c. 425
assort. 10 lig.
Larg. 4480 - Long. 2495



6 3/4 lig., c. 411
assort. 10 1/2 lig.
Larg. 1520 - Long. 2460



8 3/4 lig., c. 361
ancre à vue



10 1/2 lig., c. 390
ancre à vue



9 3/4 lig., c. 385
ancre à vue

Employer de nos Ebauches
c'est la garantie
pour une qualité irréprochable.



10 1/2 lig., c. 128
ancre à vue